



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLODEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

Délibération n°2025-04-09-04
Résultat du vote
16 pour

Objet : Budget primitif 2025 - budget principal

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	2 457 783,36 €
Recettes d'investissement	2 457 783,36 €

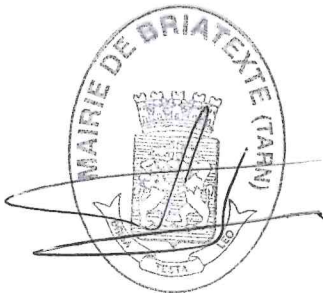
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 396 496,67 €
Recettes de fonctionnement	1 396 496,67 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le budget principal 2025 décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus.
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.
- ✓ **ACCEPTE** les subventions octroyées annexées au budget.
- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

